

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 13 mars 2024

Membres en exercice : 18

### Présents :

**Mesdames :** Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY, Chloé ANDRO

**Messieurs :** Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Hervé LE COZ, Mickaël LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Thierry ARNOULT

### Absents excusés :

Christelle GUEZENGAR (procuration à Christine LE GOFF LE PESQUE), Armelle RONARC'H (procuration à Michèle BUREL), Patrick PERENNOU (procuration à Jacqueline JAFFRY)

**Secrétaire de séance : Hervé LE COZ**

\*\*\*\*\*

### **Objet : Délibération n°2024-0011 – Avis sur l'enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien à Guiler-sur-Goyen**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une enquête publique est en cours depuis le lundi 11 mars 2024 jusqu'au vendredi 12 avril 2024 à la Mairie de Guiler-sur-Goyen, préalablement à la délivrance d'une autorisation d'exploitation d'un parc éolien comprenant deux aérogénérateurs sur le secteur des hameaux de Kersibirvic et Kersaliou pour la production estimée entre 4,4 et 8,4 MW.

Les communes situées à 6km autour des limites communales de Guiler-sur-Goyen sont concernées, soit Confort-Meilars, Landudec, Mahalon, Plogastel-Saint-Germain, Plozévet, Pouldergat, Plouhinec et Pouldreuzic.

Après avoir présenté les caractéristiques essentielles et invité les conseils consulter le dossier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ce projet.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix Pour, 3 Abstentions (Hervé le COZ, Patrick PERENNOU et Jacqueline JAFFRY) et une voix Contre (Thierry ARNOULT),**

**- DONNE un avis favorable** sur ce projet de parc éolien sur la commune de Guiler-sur Goyen.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 18 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication